

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.FIORINI G.EVANGELISTA J.P TALUT O.SUSINI P.BORDEL J.M.JOVET M.JEANNOT R.ANNESE B.JOLLY F.PEDRON et MMES C.HERNANDEZ F.ARTOLLE C.MARCHAL G.CHOLLIER L.DA CRUZ R.DE-SMEYTERE M.PINTON

Absents : M J.P.DEMEREAU et MMES. V. PUIPIER S.DI ROLLO V.MAS L.MASSON D.SANTESTEBAN C.JACQUEMOND

M J.P.DEMEREAU donne pouvoir à M J.P TALUT
Mme V. PUIPIER donne pouvoir à M G. EVANGELISTA
Mme S.DI ROLLO donne pouvoir à Mme F.ARTOLLE
Mme V.MAS donne pouvoir à Mme M.PINTON
Mme L.MASSON donne pouvoir à Mme R.DE-SMEYTERE
Mme D.SANTESTEBAN donne pouvoir à Mme G.CHOLLIER

Madame Claude MARCHAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27 mars 2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 16 mars 2018.

Le compte rendu du conseil du 7 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

N° 01.03.18: Budget principal 2017- Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le Budget principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, ainsi qu'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2017.

N° 02.03.18: Budget principal - Compte Administratif 2017 et affectation des résultats

Le Compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Le budget 2017 était de 15 696 555.18 €, réparti à hauteur de :

- 10 881 687.47 € pour la section de fonctionnement,
- 4 814 867.71 € pour la section d'investissement.

Le Compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent des résultats de la section de fonctionnement pour un montant total de 871 855 €.
- un excédent des résultats de la section d'investissement hors restes à réaliser (RAR) pour un montant de 423 782 €.
- le cumul (restes à réaliser en dépenses et en recettes, reprise du déficit antérieur et résultats d'investissement 2017) est déficitaire pour un montant de 270 568 €.

Années	2014	2015	2016	Evolution	2017
prévisions budgétaires	16 021 900	16 507 093	16 345 236	0.96	15 696 555
résultat de fonctionnement	843 150	592 296	960 986	0.91	871 855
résultat de fonctionnement antérieur	2 536 638	2 894 657	3 313 027	1.03	3 418 627
résultat fonctionnement cumulé	3 379 788	3 486 953	4 274 014	1.00	4 290 482
résultat d'investissement	- 366 443	122 354	- 581 268	-0.73	423 781
résultat d'investissement antérieur	196 309	- 170 134	- 47 780	11.26	- 537 902
résultat d'investissement cumulé	- 170 134	- 47 780	- 629 048	0.18	- 114 120
RAR dépenses	- 359 187	- 145 335	- 349 301	0.78	- 273 614
RAR recettes	44 190	19 190	30 940	3.79	117 167
résultat d'investissement avec RAR	- 485 131	- 173 925	- 947 409	4.75	- 270 568
résultat	2 894 657	3 313 027	3 326 605	1.21	4 019 914

➤ *Recettes de fonctionnement :*

Les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 1 % entre 2016 et 2017 soit une diminution de 116 000 € environ.

La principale baisse provient du chapitre dotations et participations avec une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 145 076 €. Cet abaissement a été légèrement compensé par l'augmentation d'autres recettes :

- augmentation des produits de gestion diverses avec, dans le cadre de la fin du précédent marché chauffage, un remboursement d'une somme avoisinant les 31 000 € par le prestataire pour non réalisation de prestations d'entretien notamment,
- augmentation de la taxe sur les droits de mutation (+8%) qui confirme une reprise de l'immobilier sur l'année 2017,
- légère augmentation de l'atténuation de charges (+ 21 633 €).
 - Cette recette prend en compte La participation de la CCEL dans le cadre de la convention sur la voirie. En effet, depuis 2009, la gestion de la voirie est de compétence communautaire. Toutefois, le rebouchage de trous dans la chaussée est délégué par convention à la commune propriétaire des voies. Ainsi, la CCEL rembourse le temps passé par les agents communaux pour réaliser cette prestation. Cette convention s'est élevée à 40 053.86 € et son coût est réactualisé chaque année en fonction d'un indice de prix défini.
 - Un montant de 68 942.44 € correspond au remboursement des indemnités journalières lors de l'absence d'agents, soit une augmentation de 46.7 % par rapport au réalisé 2016.

Il est à noter toutefois que les recettes liées aux taxes locales ont peu évolué (+0.06%). La raison principale provient des nouvelles dispositions mise en place sur le taux de revalorisation des valeurs

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

locatives. Ce taux est, depuis l'année 2017, indexé sur le taux d'inflation constaté sur les douze derniers mois et non plus sur un taux d'inflation prévisionnel (décidé à l'époque par le gouvernement dans le cadre des Lois de Finances). Ainsi, ce taux de revalorisation s'est établi à 0.04 % pour l'année 2017. Le surplus de recettes perçu provient de la réalisation effective de nouvelles constructions sur le territoire communal

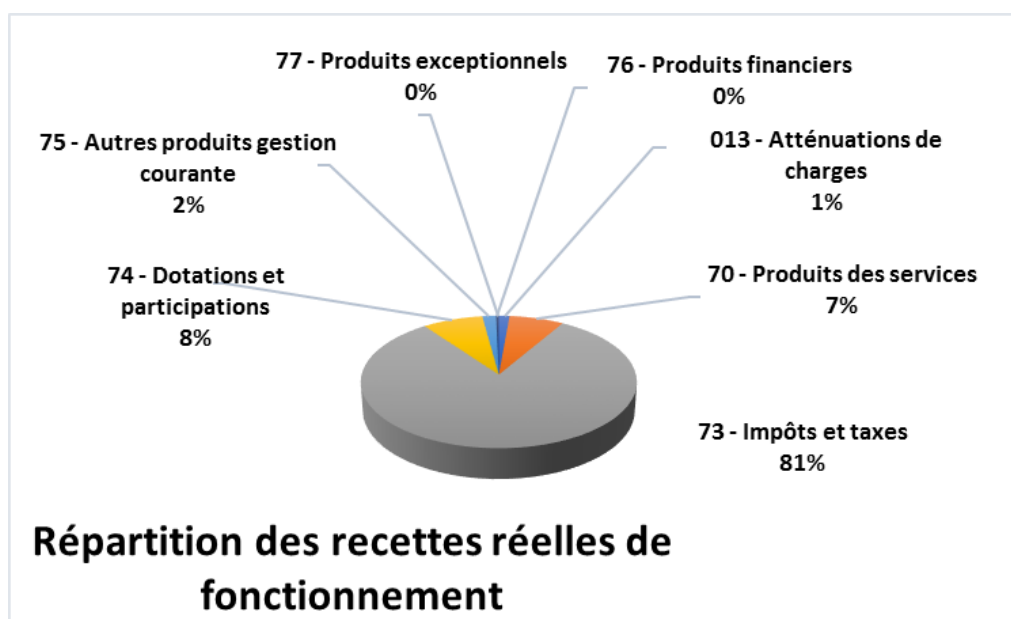
Enfin, les produits exceptionnels sont liés à :

- la condamnation d'une société de publicité dans le cadre de 10 procédures auprès des juridictions administratives (15 000 € à verser à la commune au titre de l'article L 761-1 du Code de la Justice Administrative (prise en charge des frais de défense), ainsi qu'à la condamnation du gérant de ladite société dans le cadre d'une procédure civile (3 200 €),
- de la vente de matériel ou mobilier que la commune n'utilise plus. La cession de chaises, de poufs, d'un lave-vaisselle ou d'une tondeuse ont ainsi rapporté 3 517.60 €.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
exercice	2014	2015	2016	évolution	2017	diff. 2016-2017	
Recette	7 579 022	8 345 217	7 946 021	▼	0,99	7 830 194	
013 - Atténuations de charges	136 352	133 565	85 241	▼	1,28	108 996	
6419 - Remb. rémunérations de personnel	126 265	125 121	83 369		1,26	105 001	21 633
70 - Produits des services	455 380	523 014	557 921	▼	1,00	556 997	924
7067 - Red. serv. périscolaires et ens.	297 053	343 588	398 602		1,02	407 282	8 680
73 - Impôts et taxes	5 897 598	6 190 303	6 369 462	▼	1,00	6 377 632	8 170
73111 - Taxes foncières et d'habitation	2 479 955	2 592 078	2 652 445		1,01	2 668 855	16 410
7381 - Taxe add. droits de mutation	274 579	208 457	322 874		1,08	348 094	25 219
74 - Dotations et participations	953 367	856 150	745 170	▼	0,83	616 958	128 212
7411 - Dotation forfaitaire	578 719	435 417	283 499		0,49	138 423	145 076
75 - Autres produits gestion courante	98 384	99 636	94 206	▼	1,49	140 111	45 905
758 - Prod. divers de gest° courante	5 963	10 415	7 141		7,49	53 478	46 337
76 - Produits financiers	7	5	5	▼	1,00	5	-
77 - Produits exceptionnels	28 377	542 545	94 016	▼	0,29	27 543	66 473

Les produits issus des Taxes Locales et du reversement opéré par la Communauté de Communes de l'Est-Lyonnais (CCEL) (attribution compensatoire et Dotation de Solidarité Intercommunale) forment 81 % des recettes réelles du budget communal.

8 % des recettes proviennent des dotations de l'Etat, 7 % des produits des services (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs essentiellement), les autres recettes restent accessoires.



➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont très légèrement diminué (- 32 139 €) entre 2016 et 2017.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

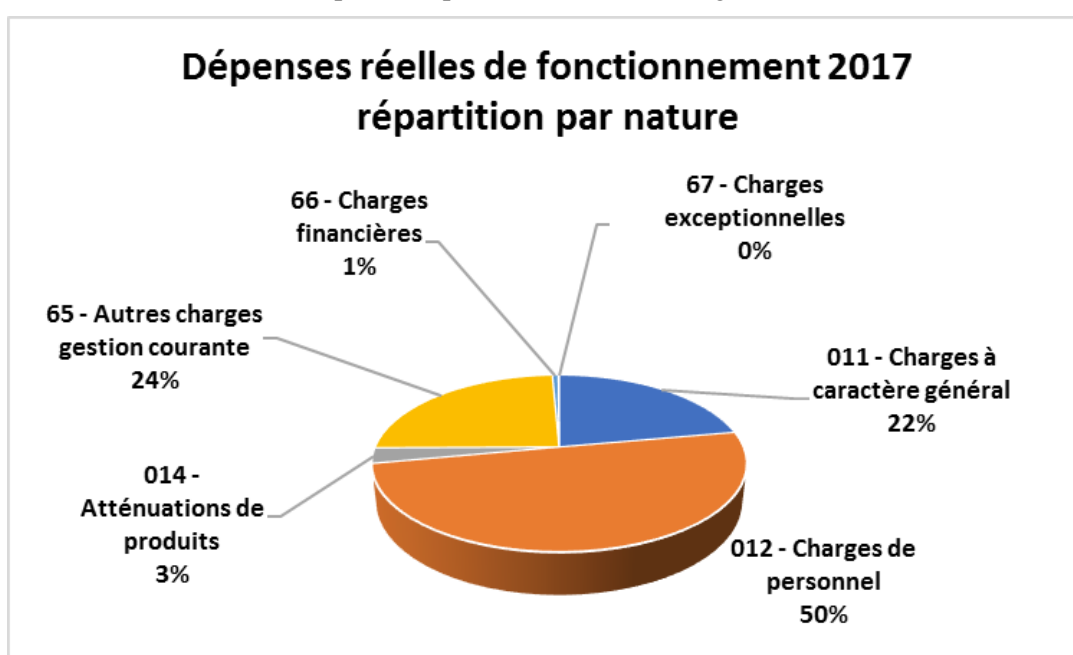
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
exercice	2014	2015	2016	évolution	2017	différence 2017/2016
011 - Charges à caractère général	1 503 149	1 730 579	1 529 335	0.97	1 484 664	- 44 670
012 - Charges de personnel	2 984 536	3 239 275	3 274 018	1.02	3 342 042	68 023
014 - Atténuations de produits	189 762	189 762	189 762	1.00	189 762	-
65 - Autres charges gestion courante	1 786 969	1 768 956	1 684 719	0.97	1 638 766	- 45 953
66 - Charges financières	62 590	50 552	45 932	0.89	40 948	- 4 984
67 - Charges exceptionnelles	1 135	1 770	10 757	0.58	6 202	- 4 555
total dépenses réelles	6 528 140	6 980 894	6 734 523	1.00	6 702 384	- 32 139

Les charges de personnel représentent la moitié des charges réelles de la section de fonctionnement.

Les autres charges courantes essentiellement constituées des participations financières de la commune aux structures intercommunales auxquelles la commune adhère et des subventions versées aux associations comptent pour un quart de ces dépenses totales.

Enfin, les charges à caractère général s'élèvent à 22 %.

Le cumul de ces trois secteurs de dépenses représente 97 % des charges réelles de fonctionnement.

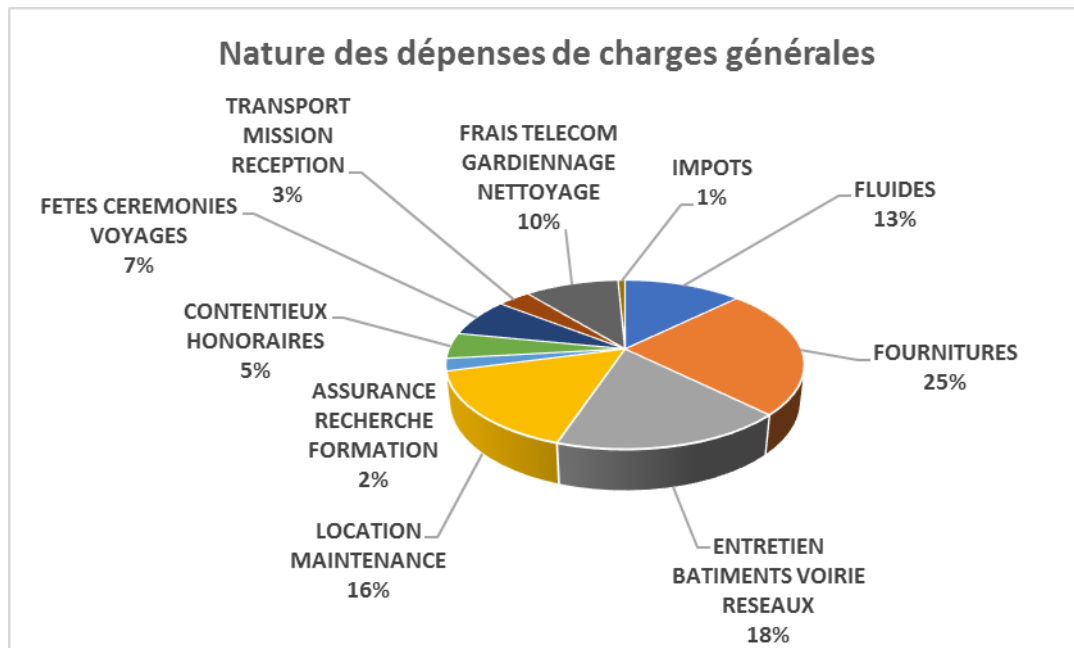


✓ Les charges à caractère général (chapitre 11) ont diminué de 3 %.

- Fluides, fournitures, entretien de bâtiments voirie et réseaux, ainsi que la maintenance des divers appareils restent relativement stables, voire augmentent très légèrement. A eux seuls ces postes représentent 72 % des dépenses de ce chapitre. Ces frais restent difficilement compressibles puisque liés aux bâtiments communaux (hôtel de ville, écoles, salles de sport et autres équipements divers), aux différents matériels nécessaires aux missions de la commune (ordinateurs, photocopieuses, machines à laver...).
- Les principales baisses ont porté sur les postes : assurance, recherche, formation (- 51%), les contentieux honoraires (- 10%), fêtes et cérémonies (-15 %), transport mission réception (-12 %), frais de téléphonies, gardiennage nettoyage (-2%). Cependant, ces dépenses ne représentent que 18 % des dépenses du chapitre 11.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
exercice	2014	2015	2016	évolution	2017
FLUIDES	203 558	213 778	183 856	1.02	188 313
FOURNITURES	379 578	382 971	369 102	0.99	367 092
ENTRETIEN BATIMENTS VOIRIE RESEAUX	213 137	299 641	257 883	1.02	263 311
LOCATION MAINTENANCE	217 457	232 440	211 103	1.10	232 603
ASSURANCE RECHERCHE FORMATION	53 011	59 710	70 868	0.49	35 063
CONTENTIEUX HONORAIRES	57 530	119 288	82 107	0.90	73 622
FETES CEREMONIES VOYAGES	99 157	102 841	130 724	0.85	110 532
TRANSPORT MISSION RECEPTION	51 733	67 568	59 891	0.88	52 516
FRAIS TELECOM GARDIENNAGE NETTOYAGE	217 405	181 212	153 176	0.98	150 447
IMPOTS	10 584	71 130	10 624	1.05	11 166
total charges générales (011)	1 503 149	1 730 579	1 529 335	0.97	1 484 664



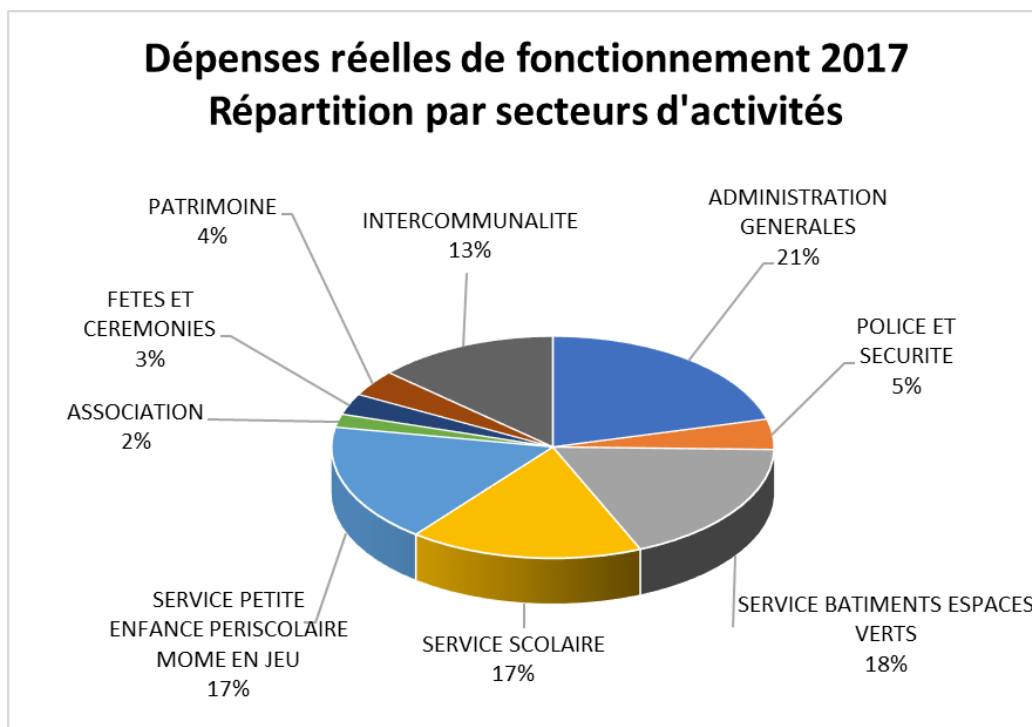
- ✓ Les dépenses de personnel ont augmenté de 2% par rapport à 2016. Cette augmentation est liée à l'impact du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR). Toutefois, cet impact a été compensé par le fait de ne remplacer un agent absent que dans la limite d'un poste budgétisé par un poste pourvu.
- ✓ Le chapitre 14 atténuation de produits porte sur la dépense du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communautaire (FPIC). En accord avec la CCEL, ce montant reste inchangé jusqu'en 2020 puisque celle-ci prend en charge une partie importante de cette dépense communale sur son propre budget.
- ✓ Les autres charges de gestion courantes portent principalement sur deux secteurs.
 - Les participations aux autres structures intercommunales, soit 62 % du chapitre, sont en baisse de 2%. Si pour certaines structures, la contribution comme celle apportée au Syndicat Intercommunal Murois avec 840 000 € annuel (83.26 % de la totalité des participations) restent stables, pour d'autres, elles peuvent diminuer :
 - - 19 % pour l'Accueil entre 2016 et 2017
 - - 45.4 % pour le SIVU de la Gendarmerie
 - Les subventions accordées aux associations sont, elles aussi, en diminution (- 5%). La principale diminution a porté sur la participation de la commune dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public sur la gestion du multi-accueil La Câlinerie. Ce

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

nouveau contrat est établi sur un taux d'occupation plus important : anciennement 70% ramené à environ un peu moins de 80% pour ce nouveau contrat. Dès lors, la participation communale a été revue à la baisse. Entre 2016 et 2017, ce sont 75 500 € environ qui ne seront pas versés au délégataire.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
exercice	2014	2015	2016	évolution	2017	différence 2017/2016
65 - Autres charges gestion courante	1 786 969	1 768 956	1 684 719	0.97	1 638 766	45 953
Rémunération des élus	129 591	123 087	125 006	1.01	126 564	1 558
Créances éteintes	2 569	2 088	2 591	1.41	3 651	1 060
Participations aux autres structures intercommunales	1 046 957	1 032 684	1 032 487	0.98	1 008 895	23 592
Subvention aux associations	607 852	611 097	524 635	0.95	499 656	24 979

- ✓ Enfin, la commune poursuit son désendettement avec une baisse de ces charges financières (-11 %) passant de 45 932 € en 2016 à 40 948 € en 2017.



➤ Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors virement à la section d'investissement) ont diminué de 28 % passant de 1 941 342 € en 2016 € à 1 388 283 € en 2017.

Ces recettes sont constituées par des recettes réelles (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions) et des recettes dites d'ordre (amortissement, réserve pour le financement du déficit d'investissement).

Ces dernières représentent 80 % de la totalité des recettes de la section d'investissement. Les recettes réelles sont donc réduites à 20 % et sont composées pour 119 865 € de la taxe d'aménagement, pour 70 614 € par le FCTVA, et un montant non négligeable de subventions perçues ou actées (85 586 €).

exercice	2014	2015	2016	évolution	2017
Recette	1 903 569	2 233 093	1 941 342	0.72	1 388 283
040 - Opérations d'ordre entre section	207 732	340 725	250 512	1.02	255 955
041 - Opérations patrimoniales	8 168	1 046 090	416 266	0.00	-
10 - Dotations Fonds divers Réserves	596 896	820 488	339 234	3.09	1 046 742
13 - Subventions d'investissement	-	25 546	17 860	4.79	85 586
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 090 772	243	917 471	0.00	-

Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 50 % passant de 183 169 € en 2016 à 276 065 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

en 2017.

exercice	2014	2015	2016	évolution 2017		poids
10222 - FCTVA	187 861	224 135	66 410	1.06	70 614	26%
10226 - Taxe aménagement	92 413	111 223	98 899	1.21	119 865	43%
13 - Subventions d'investissement	-	25 546	17 860	4.79	85 586	31%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	280 275	360 903	183 168		276 065	1

- Le FCTVA est basé sur les dépenses d'investissement réalisées en exercice n – 2, soit sur les dépenses réalisées en 2015. Celles-ci se sont élevées à un montant de 461 000 € (hors remboursement du capital et de l'ultime participation à la SERL (234 662 €).
- La taxe d'aménagement (TAM) a augmenté de 21% par rapport à 2016 passant de 98 899€ à 119 865€.
- Enfin, dans le cadre des différentes opérations de travaux d'investissement réalisés ou en cours, la commune a pu obtenir diverses subventions auprès de différents partenaires :

Tiers	Liquidé	opération
AGENCE EAU - AGENCE DE L EAU RMC AGENCE EAU	3 360.00 €	Acquisition d'un désherbeur mécanique
CAF - CAF DE LYON	38 250.00 €	Climatisation de la Calinerie
PREF - PREFECTURE RHONE	11 949.00 €	Climatisation de la Calinerie
CCEL - CCEL	32 026.65 €	Cablage voies données images des écoles communales

➤ *Dépenses d'investissement*

Les dépenses réelles d'investissement ont diminué entre 2016 et 2017.

exercice	2014	2015	2016	évolution 2017	
Investissement					
Dépenses	2 270 011	2 110 738	2 522 610	0.38	964 501
040 - Opérations d'ordre entre section	9 558	-	-		1 951
16 - Remboursement d'emprunts	1 460 341	368 956	1 195 592	0.24	287 013
20 - Immobilisations incorporelles	25 787	33 083	15 499	1.14	17 656
204 - Subventions d'équipement versées	350 000	234 662	-		-
21 - Immobilisations corporelles	400 157	410 571	886 977	0.74	657 882
23 - Immobilisations en cours	10 472	17 376	8 276	0.00	-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Elles ont porté sur :

- pour mémoire ; dans le cadre de la négociation de l'emprunt (mise en place d'un taux fixe avec le Crédit Agricole), la commune a remboursé le capital restant à devoir soit un montant de 915 000 € sur l'exercice 2016. De plus, le remboursement de l'annuité de capital en 2016 s'élevait à 368 956 € alors que l'échéance 2017 a porté sur un montant de 287 013 €
- l'acquisition de matériels, la réalisation d'aménagement ou de travaux conséquents décrits ci-dessous :

Opération	Montant
Rénovation éclairage LED complexe sportif	100 800
Divers travaux dans les écoles (rénovation de classes, toilettes, acquisition de mobilier et autres équipement...)	100 000
Aménagement entrée du parc du château	91 800
Vidéo protection	81 000
Mise en place séparatif rue R. Bonheur/G. Sand	58 200
Cablage des écoles VDI	32 000
Achat d'un véhicule pour la police municipale	22 000
Rénovation de la toiture du stade bouliste	20 100
Desherbeur mécanique	5 000
total	510 900

- Le surplus des dépenses d'investissement a porté sur des renouvellements de matériels (suite à usure ou après dysfonctionnement) et autres petits travaux nécessaires (branchements, emplacement de poteaux d'incendies...)

➤ **Bilan 2017**

Le montant total des dépenses réelles (hors virement, amortissement et RAR) s'élève à 7 664 934 € réparti pour 88 % en dépenses de fonctionnement et 12 % en dépenses d'investissement.

Le montant total des recettes réelles (hors reprise antérieure, amortissement et RAR) s'élève à 8 104 308 € réparti pour 97 % en recettes de fonctionnement et 3 % en recettes d'investissement.

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.

Le doyen propose au Conseil municipal l'adoption du Compte administratif du budget principal suivant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
FONCTIONNEMENT	
dépenses	6 958 338.75
recettes	7 830 193.78
solde d'exécution	871 855.03
excédent antérieur reporté	3 418 627.47
résultat cumulé	4 290 482.50
INVESTISSEMENT	
dépenses	964 501.41
recettes	1 388 283.49
solde d'exécution	423 782.08
déficit reporté	537 901.71
résultat cumulé	-114 119.63
total RAR dépenses	-273 614.44
total RAR recettes	117 167.00
solde RAR	-156 447.44

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ADOPTE** le Compte administratif 2017 du budget principal ;

Monsieur le Maire revenu dans la salle propose l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
D001 déficit d'investissement	-114 119.63
1068 réserves (besoin de financement)	-270 567.07
R002 report en fonctionnement	4 404 602.13

- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

N° 03.03.18: Budget principal communal 2018

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels. Il est composé de 2 sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.) et intercommunalité
- la section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Le Budget principal prévisionnel de la commune est pour l'année 2018 de 16 677 814.93 €, réparti à hauteur de :

- 11 628 565.43 € pour la section de fonctionnement (soit 69.72 %)
- 5 049 249.50 € pour la section d'investissement (30.28 %).
- ✓ Recettes de fonctionnement :

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement sont évaluées en hausse de 2 % par rapport aux prévisions 2017 :

FONCTIONNEMENT				
chap	RECETTES	prévisions 2017	évolution	BP 2018
13	Atténuation de charges	85 000.00	118%	100 000.00 €
70	Produits des services	468 000.00	110%	513 500.00 €
73	Impôts et taxes	6 281 100.00	101%	6 346 100.00 €
74	Dotations et participations	512 800.00	109%	556 800.00 €
75	Loyers	115 000.00	74%	85 000.00 €
77	Produits exceptionnels	-		7 250.00 €
	total recettes réelles	7 461 900.00 €	102%	7 608 650.00 €

- Augmentation minimale des recettes liées aux impôts et taxes (+ 1 %)
 - La commune maintient ses taux d'impôts locaux communaux,
 - Depuis 2017, l'augmentation des valeurs locatives est basée sur l'inflation constatée sur l'année précédente. Ainsi, le taux de revalorisation 2018 s'établit à 1.24 %. Le montant perçu des taxes locales a été de 2 668 855 €. Il est porté pour 2018 à 2 690 000 €.
 - L'attribution de compensation et la dotation de solidarité de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais restent inchangées jusqu'en 2020 (soit respectivement 2 910 000 € et 215 600 €),
 - La recette prévue de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est appréciée en hausse de 20 % par rapport à la prévision budgétaire 2017. Cette taxe varie énormément chaque année (208 457 € en 2015, 322 874 € en 2016, 348 094 € en 2017). Le montant prévisionnel soit 300 000 € pour 2018 est établi sur une moyenne du réalisé entre 2015 à 2017 majoré de 10 000 €.
 - La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est en baisse constante depuis sa création : en effet, l'un des objectifs de cette taxe est notamment de pousser les activités économiques et commerciales assujetties à réduire leur surface d'enseigne afin de minimiser toute pollution visuelle. Il semble que cet objectif soit atteint : cette taxe passant de 99 714 € perçus en 2015 à 82 230 € en 2016, à 62 565 € en 2017. La prévision 2018 s'établit sur une recette qui devrait se stabiliser aux alentours de 60 000 €.
- Légère augmentation des prévisions en matière de dotations (556 800 € soit une augmentation de 9 % par rapport à la prévision budgétaire 2017)
 - Pour mémoire : une des mesures du plan de redressement des finances publiques du gouvernement a porté sur la réduction des dépenses publiques de 50 milliards en 4 ans. Après quatre années de baisses successives, cette dotation devrait se stabiliser au montant perçu par la commune en 2017 soit 138 400€.
 - La principale dotation qui a augmenté est celle attribuée par la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. En effet, celle-ci avait été sous-estimée à 238 000 € dans le budget 2017, Or la commune a perçu une dotation de 303 800 € (impact de la réforme des rythmes scolaires). Elle est portée à 300 000 € en 2018 soit une augmentation de 26 %.
- Produits des services (+ 10 %)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

- Maintien de la prévision sur la redevance d'occupation du domaine public (antennes téléphoniques, câlinerie). Cependant, cette recette devrait légèrement évoluer en cours d'année en fonction des nouvelles dispositions établies par la commune (mise en place d'une tarification et de règlements d'occupation temporaire du domaine public).
- La redevance à caractère de loisirs, services scolaires et périscolaires a pu être par le passé sous-évaluée (prévision 2017 portée à 430 000 € alors que le réalisé s'élève à 493 620 €). La prévision 2018 s'approche davantage du réalisé de l'année 2017 avec un montant de 465 000 €.

Excepté la création de nouveaux services publics tarifés, ce chapitre ne devrait pas connaître d'évolution substantielle.

- Autres produits de gestion courante (- 26%)

La prévision porte sur les revenus locatifs perçus par la commune dans le cadre de la location de logements ou d'autres locaux (La Poste) formant son domaine privé. Elle porte aussi sur la location et tout remboursement dû par tout redevable. Cette prévision est revue à la baisse de - 26% (pour mémoire : l'année 2017 a été marquée par un remboursement de prestation non réalisée par DALKIA d'où une prévision plus importante).

- Atténuation de charges (+ 18 %)

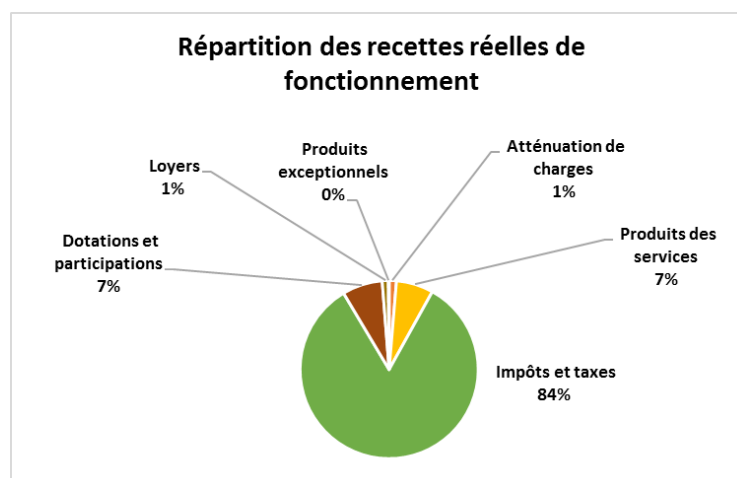
Cette recette prend en compte :

- La participation de la CCEL dans le cadre de la convention sur la voirie. Le montant prévisionnel reste celui perçu en 2017 soit un montant annuel d'environ 40 000 €.
- Le remboursement des indemnités journalières lors de l'absence d'agents communaux. Cette prévision s'établit sur la base du réalisé 2017 qui a été supérieur de 20 % par rapport à la prévision 2017. Cette recette reste cependant difficile à cerner.

- Produits exceptionnels

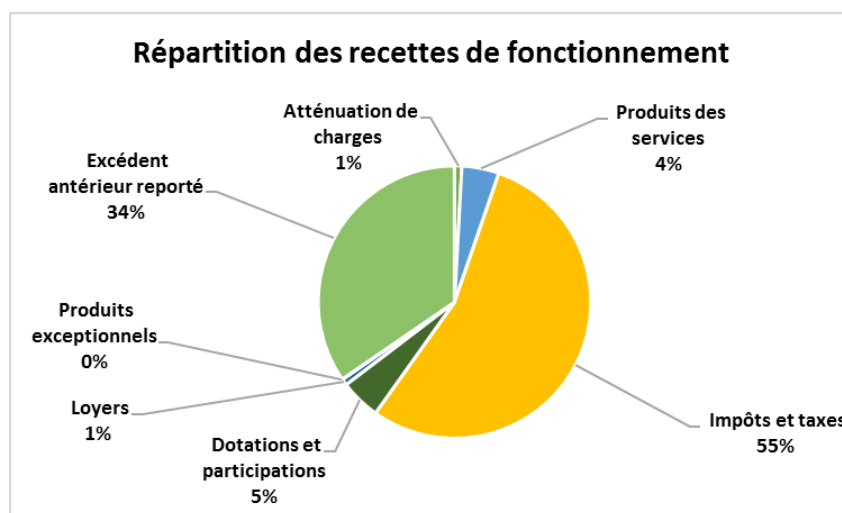
La commune est en litige avec une société de publicité. Plusieurs procédures contentieuses ont été engagées émanant soit de ladite société (procédures engagées auprès du Tribunal Administratif de Lyon et qui ont fait l'objet de rejet et de condamnation de ladite société), soit de l'Etat (procédure engagée contre le gérant et qui a fait l'objet d'une condamnation de l'intéressé). Dans cette dernière procédure, le Tribunal de Grande Instance (TGI) a ainsi condamné le gérant à une amende et a procédé au retrait des panneaux litigieux. En l'absence, une astreinte de 50 € par jour de retard serait appliquée. Constatant le non retrait des panneaux litigieux, la commune va procéder à l'émission d'un titre relatif aux astreintes.

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



Reprise de l'excédent antérieur inclus, la répartition des recettes globales de fonctionnement s'effectue comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018



✓ Dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1% l'année 2018.

- Charges à caractère général (+2%)

La prévision du montant des charges à caractère général (chapitre 011) augmente de 2 % par rapport à la prévision 2017 portant ledit chapitre à hauteur de 1 703 000 €.

FONCTIONNEMENT				
chap	DEPENSES	prévision 2017	évolution	BP 2018
11	Charges à caractère général	1 677 422.46	1.02	1 703 000.00
12	Charges de personnel	3 500 000.00	1.00	3 500 000.00
14	Atténuation de produits (FPIC°)	190 000.00	1.00	190 000.00
65	Autres charges	1 722 600.00	1.02	1 748 800.00
66	Charges financières	43 000.00	0.88	38 000.00
67	Charges exceptionnelles	15 000.00	0.13	2 000.00
68	dotations aux provisions			25 250.00
	total dépenses réelles	7 148 022.46	1.01	7 207 050.00

La commune s'inscrit toujours dans une volonté de maîtrise des dépenses de charges à caractère général. C'est ainsi que les prévisions portant sur certains postes sont en légère diminution :

- Fluides et fournitures : - 1%
- Entretien et maintenance : - 1%
- Réception déplacements : -8 %
- Gardiennage nettoyage des locaux : -4 %

Le tableau ci-dessous montre les principaux sous-comptes concernés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Compte d'exécution	Prévu sur l'exercice précédent	évolution	Prévu 2018
60612 - Energie-électricité	145 000.00 €	0.93	135 000.00 €
60623 - Alimentation	227 100.00 €	0.98	223 300.00 €
60631 - Fournitures d'entretien	23 500.00 €	0.92	21 700.00 €
6067 - Fournitures scolaires	51 200.00 €	0.92	46 900.00 €
6068 - Autres matières & fournitures	36 500.00 €	0.96	35 000.00 €
Fluides fournitures	631 972.46 €	0.99	624 300.00 €
615221 - Entretien, réparat° bat. publics	170 500.00 €	0.94	160 000.00 €
615231 - Entretien, réparations voiries	60 000.00 €	0.50	30 000.00 €
Entretien maintenance	332 500.00 €	0.99	327 880.00 €
6161 - Multirisques	44 000.00 €	0.85	37 500.00 €
6184 - Versements à des organ.form.	18 500.00 €	0.54	10 000.00 €
Assurances études	73 235.00 €	0.91	66 750.00 €
6237 - Publications	19 100.00 €	0.95	18 100.00 €
6247 - Transp.collectifs	55 350.00 €	0.76	42 000.00 €
Réceptions déplacements	96 200.00 €	0.92	88 450.00 €
TOTAL	1 677 422.46 €	1.02	1 703 000.00 €

Par contre, d'autres postes sont en augmentation :

Compte d'exécution	Prévu sur l'exercice précédent	évolution	Prévu 2018
6132 - Locations immobilières	10 000.00 €	0.90	9 000.00 €
6135 - Locations mobilières	142 100.00 €	1.15	162 850.00 €
Locations	152 100.00 €	1.13	171 850.00 €
6226 - Honoraires	55 000.00 €	1.29	71 000.00 €
6227 - Frais d'actes,de contentieux	42 500.00 €	0.85	36 000.00 €
Honoraires contentieux	103 345.00 €	1.08	112 100.00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	82 410.00 €	1.32	108 800.00 €
Fêtes et cérémonies	82 410.00 €	1.32	108 800.00 €
62876 - Remb au GFP de rattachement	0.00 €		40 000.00 €
6288 - Autres services extérieurs	98 360.00 €	0.60	59 270.00 €
Autres services extérieurs	98 360.00 €	1.01	99 270.00 €
Taxes et Impots	11 400.00 €	1.01	11 500.00 €
TOTAL	1 677 422.46 €	1.02	1 703 000.00 €

Les locations mobilières augmentent. Ces locations portent sur des photocopieuses, des imprimantes, le matériel des illuminations, des chaises et tout autre matériel nécessaire à la réalisation de spectacles, de véhicule et autres matériel roulant (nacelle par exemple).

Le poste « assurances études » augmente du fait de la prévision de réalisation d'études.

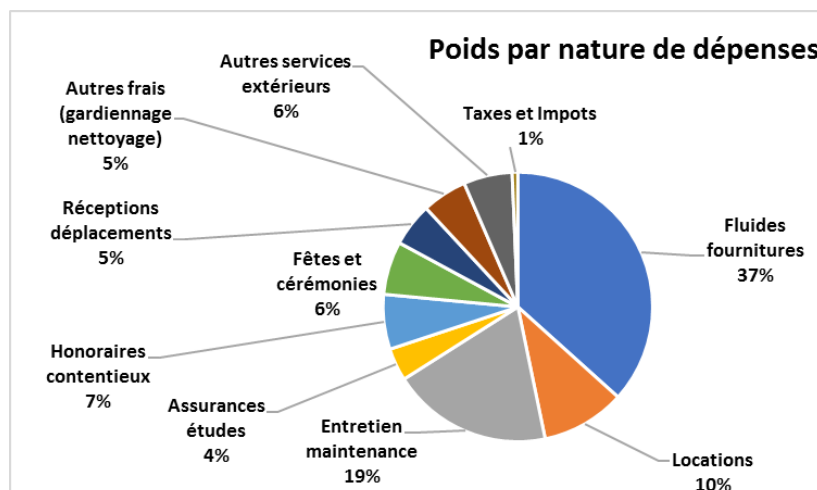
Les honoraires prennent en compte divers contrats (assistance juridique, assistance sur la dette, sur la TLPE, instruction des autorisations d'urbanisme par la CCEL, consultation gratuite par les administrés d'un avocat). Les frais d'actes de contentieux sont maintenus compte tenu de la persistance du contentieux avec une société de publicité.

Le poste « fêtes et cérémonies » augmente pour prendre en compte la nouvelle organisation des vœux du maire, les 30 ans du jumelage.

Le poste « autres services extérieurs » reste stable ; si certaines dépenses telle la mission d'archivage ne seront pas réitérées, d'autres dépenses issues de la mutualisation des ressources humaines viennent s'ajouter.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Fluides fournitures et entretien maintenance forment 56 % des dépenses du chapitre 011.



Les dépenses à caractère général se répartissent comme suit en ce qui concerne les grands secteurs d'activités :

- Pour les services techniques, les principales dépenses portent sur les fluides (176 000 €), l'entretien des terrains et des bâtiments (309 500 €) soit 77,53 % de leur budget.
- Pour l'administration, les dépenses portent principalement sur la location / maintenance (photocopieuses, imprimantes, informatique...) avec un montant de 119 280 €, honoraires, études, formation et contentieux (140 850 €), soit pour les deux cumulés 61 % du budget administration. Les autres montants concernent les frais d'affranchissement, les fournitures administratives, les publications, les impôts...
- Pour le pôle enfance jeunesse, les frais de restauration représentent 61 % de leur dépense totale. Viennent ensuite, les fournitures scolaires (12.8%) les transports collectifs (11.50%), le reste concerne les fournitures d'entretien, l'emploi de prestataires extérieurs, ...
- La location de mobilier (chaises, illuminations, matériel de sonorisation, grille d'exposition...) représente 45.10 % de la dépense totale du secteur festivité. A celle-ci s'ajoute l'ensemble des dépenses liées aux fêtes (achat de spectacles, colis des séniors, gardiennage, fleurs, nourriture, boissons, ...).

GC budgétaire	Prévu sur l'exercice précédent	poids 2017	Evolution	Prévu sur BP	poids 2018
ADM - ADMINISTRATION GENERALE	438 567.46 €	26%	0.97	426 900.00 €	25%
ST - SERVICES TECHNIQUES	549 200.00 €	33%	1.04	571 200.00 €	34%
FEST - FESTIVITES	187 460.00 €	11%	1.22	228 000.00 €	13%
PEJ - POLE ENFANCE JEUNESSE	399 695.00 €	24%	0.92	365 800.00 €	21%
RH - RESSOURCES HUMAINES	25 500.00 €	2%	2.20	56 100.00 €	3%
ST - SERVICES TECHNIQUES	77 000.00 €	5%	0.71	55 000.00 €	3%
total	1 677 422.46 €	100%	1.02	1 703 000.00 €	100%

- Charges de personnel (+0%)

La prévision de dépenses reste stable sur le chapitre 012. Elle prend déjà en compte l'avancement d'échelons ou de grades d'agents communaux, l'augmentation des cotisations sociales. Il est rappelé que le parcours professionnel carrières rémunérations (PPCR) a été reporté au 1^{er} janvier 2019.

- Atténuation de produits (+0%)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Grâce à la participation financière de la CCEL, la part communale reste fixée à 189 762 € jusqu'à la fin du mandat.

- Autres charges de gestion courante (+0.5%)

La prévision de charges augmente légèrement. Ce chapitre porte sur :

- ✓ les indemnités et cotisations sociales afférentes versées aux élus (prévision stable),
- ✓ les contributions versées aux différentes structures intercommunales auxquelles la commune adhère (prévision stable). Un montant prévisionnel de 895 000 € est prévu dont 840 000 € pour la participation au Syndicat Intercommunal Murois (SIM).
- ✓ les subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit de privé que sont les associations notamment (montant global stabilisé) ainsi qu'aux organismes de formations. Un montant global de 600 000 € est réservé inclus la participation au CCAS.

La principale hausse provient de la subvention attribuée au Centre Communal d'Action Social (CCAS). En effet, le CCAS a mis en place, depuis mai 2017, une navette électrique fonctionnant certains jours et heures à destination des personnes âgées afin de leur permettre de se rendre au centre-ville (marché hebdomadaire, réunion du CALM). Cette action est reconduite pour l'année 2018.

Est inscrite aussi, une somme non attribuée, pour répondre à toute demande exceptionnelle pouvant intervenir au cours de l'année.

- ✓ les subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit de privé que sont les associations notamment (montant global stabilisé) ainsi qu'aux organismes de formations. Un montant global de 600 000 € est réservé inclus la participation au CCAS.

La principale hausse provient de la subvention attribuée au CCAS. En effet, il a mis en place, depuis mai 2017, une navette électrique fonctionnant certains jours et heures à destination des personnes âgées afin de leur permettre de se rendre au centre-ville (marché hebdomadaire, réunion du CALM). Cette action est reconduite pour l'année 2018.

Est inscrite aussi, une somme non attribuée, pour répondre à toute demande exceptionnelle pouvant intervenir au cours de l'année.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention
Jeunes sapeurs pompiers est-lyonnais	400.00
Amicale anciens sapeurs pomiers	1 800.00
Comité des œuvres sociales de St Bonnet	27 000.00
Maison pour tous	12 000.00
Association Musicale Muroise	6 000.00
Batterie Fanfare	9 500.00
Ecole de Musique Vincent d'Indy	80 000.00
Maison de la Photo	10 000.00
Gymnastique Volontaire	800.00
Comité de Jumelage	15 700.00
Sou des Ecoles	3 000.00
relais assistantes Les Petits Lutins	41 750.00
La Calinerie - LEO LAGRANGE	236 267.00
Chambre des Métiers du Rhône	612.00
Lycée Paul Claudel	612.00
EFMA	153.00
MFR domaine de la Saulsaie	76.50
MFR le village	76.50
OCCE élémentaire Chat Perché	8 560.00
OCCE maternelle Chat Perché	2 922.00
OCCE élémentaire Vercors	8 124.00
OCCE maternelle Vercors	2 590.00
DDEN délégation ST Priest	300.00
GIL insituteurs Lyon 17	76.50
USEP	53.90
ASS conciliateurs	300.00

- Charges financières (-12%)

Celles-ci baissent d'environ – 12 %, résultat du désendettement continu de la commune et des renégociations des emprunts en 2016.

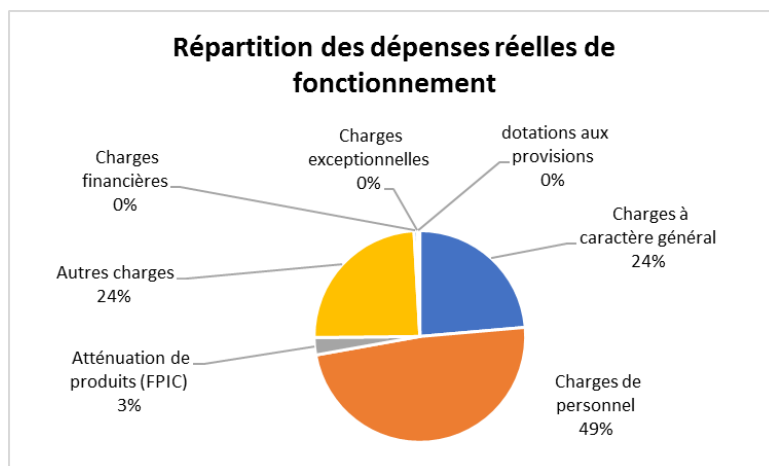
- Dotations

Cette dépense porte sur :

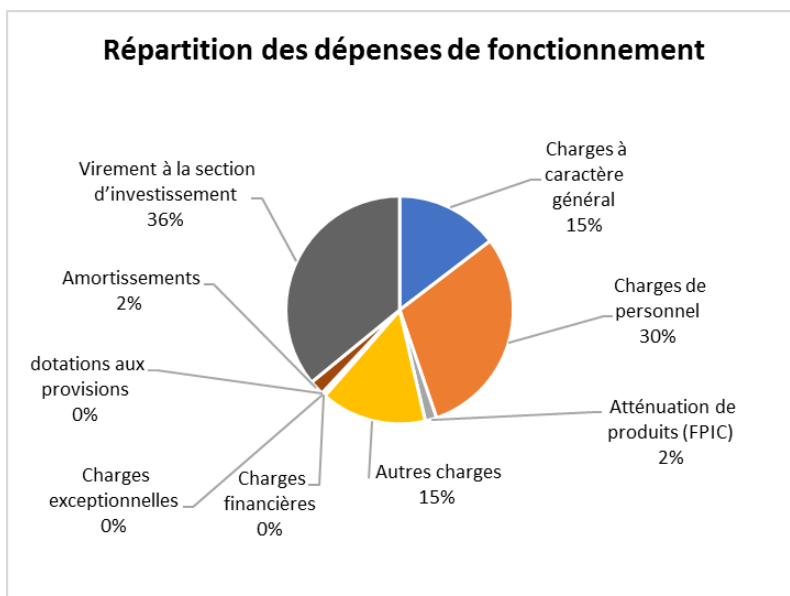
- la dotation aux amortissements estimée pour 2018 à 245 000 €. L'amortissement est réalisé sur tout bien ou étude amortissable (hors bâtiment public, hors terrain). Cette somme prend aussi en compte les subventions versées ou reçues réalisées sur des biens amortissables.
- la dotation pour provisions estimée à 25 250 €. Dans le cadre des contentieux en cours cités plus haut, les différents jugements des tribunaux administratifs et judiciaires ont prononcé des condamnations, amendes ou astreintes permettant à la commune de réaliser les titres de recettes correspondants. Toutefois, le risque d'un non-paiement pour quelque raison que ce soit par la partie adverse, nécessite l'inscription de provisions. Cette prévision prend en compte notamment les condamnations ayant fait l'objet en 2017 de titres de recettes non provisionnés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



Avec le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements, la répartition des dépenses de fonctionnement s'effectue comme suit :



✓ Recettes d'investissement

Les prévisions de recettes globales en section d'investissement sont en augmentation de 6 %.

Les recettes réelles d'investissement forment 7 % des recettes totales d'investissement.

Elles sont composées de :

➤ Dotations

- Le FCTVA est estimé à 150 000 € pour 2018. En effet, ce montant est basé sur les dépenses d'investissements réalisées en N-2 soit en 2016 (889 299 €) + les travaux d'entretien de la commune en matière de bâtiment et de voirie (133 996 €). Un taux de 16,404 % est appliqué. Ce montant de FCTVA est déterminé par les services de l'Etat Il prend en compte les dépenses éligibles au FCTVA et la défalcation éventuelle de subventions d'équipement perçues par la commune au titre de ces dépenses.
- Maintien du montant de la taxe d'aménagement soit une prévision identique à celle de l'année précédente (90 000 €).

➤ Subventions d'équipements actées

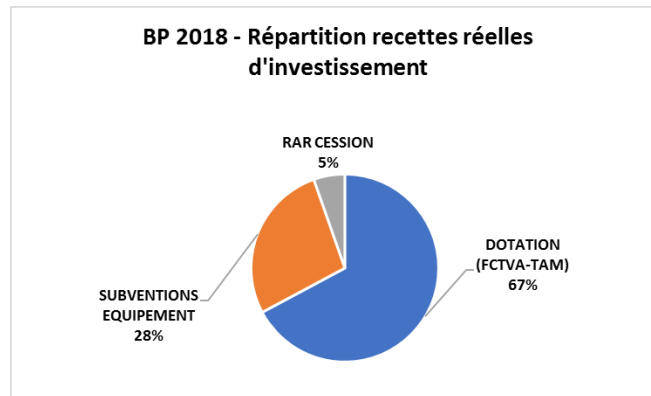
- Le montant total des subventions actées (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une décision d'attribution) est, à ce jour, de 97 977 €, qui se décompose ainsi :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Compte d'exécution	BP 2018	objet
1321 - Etat & établ.nationaux	10 000 €	Aménagement des abords de la mairie phase 1
1322 - Régions	34 648 €	Aménagement des abords de la mairie phase 1
1322 - Régions	30 000 €	Videoprotection
1323 - Départements	17 329 €	Aménagement des abords de la mairie phase 2 et 3
1324 - Départements	6 000 €	Remplacement des chaudières des bâtiments cour de la ferme
TOTAL SUBVENTION	97 977 €	

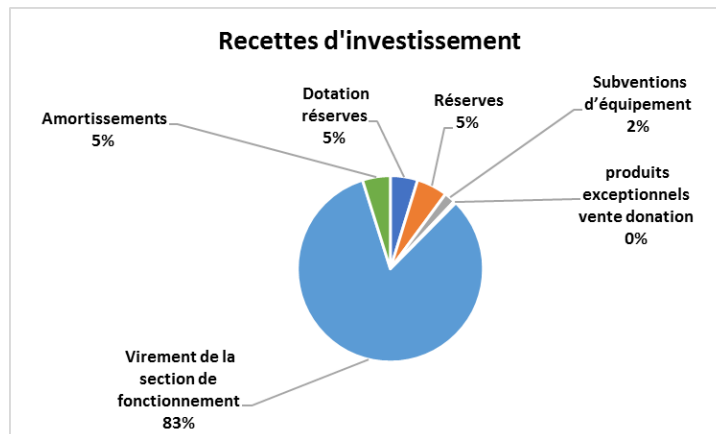
- Enfin, est aussi mentionné en restes à réaliser
 - Le produit de cessions de terrains à venir (cession de portions de chemins ruraux – zone des carrières) pour un montant de 19 190 €,

La répartition des recettes réelles d'investissement s'effectue comme suit :



Cependant, la principale recette de cette section provient du virement de la section de fonctionnement puisque celle-ci représente 83 % des recettes globales d'investissement.

La répartition des recettes d'investissement est la suivante :

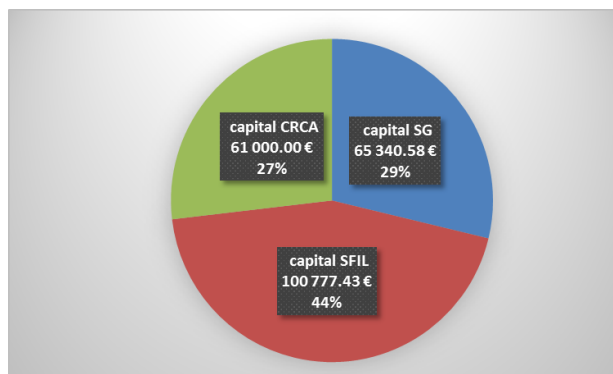


- ✓ Dépenses d'investissement

- Emprunt

L'annuité 2018 en capital (227 118,01 €) est en baisse par rapport à 2017 (287 012,73 €) et se répartit comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018



➤ Travaux

La commune continue d'entretenir et d'embellir son patrimoine pour répondre aux attentes de la population. Malgré l'incertitude en matière de recettes futures (persistance ou non de la DGF, de la dotation de solidarité communautaire, de la participation de la CCEL au FPIC, du transfert des budgets eau et assainissement et de leur impact sur le budget communal (reprise de la dette par exemple), la commune a fait le choix de porter le montant de ces travaux d'investissement à hauteur de 1 million d'euros environ jusqu'à 2020. Le budget 2018 s'inscrit dans cette perspective.

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, la commune a énoncé ses grands projets d'investissement pour 2018 dont les montants TTC sont estimés comme indiqués ci-dessous.

➤ Poursuite des investissements en cours

- Réaménagement de la cour de la ferme et du parvis de la mairie phase 2 et 3 pour un montant respectivement de 90 000 € et 130 000 €,
- Rajout de caméras pour la vidéoprotection pour un montant 35 000 €,
- Mise en accessibilité de bâtiments (100 000€)

➤ Rénovation du patrimoine

- Isolation extérieure de l'école primaire Vercors (155 000 €)
- Etanchéité de la toiture primaire Vercors (72 000 €)
- Réfection de l'église (100 000 €)
- Réfections de classes (30 0000 €)
- Forage pour arrosage des terrains de sports (50 000 €)

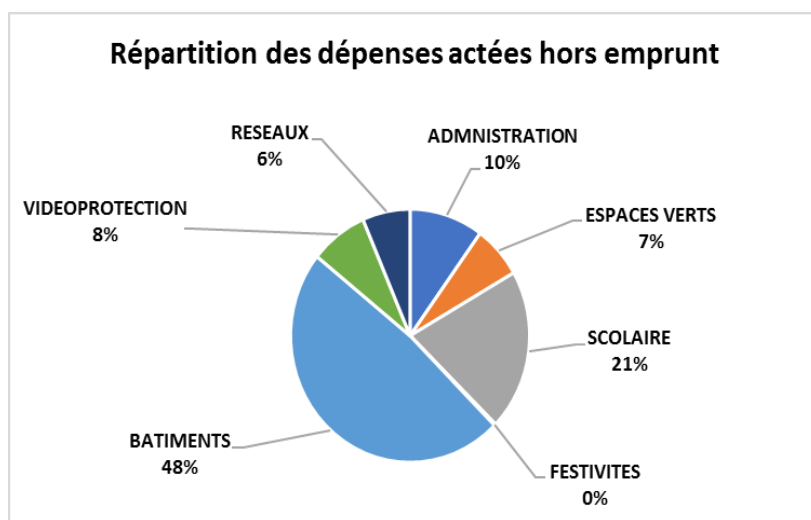
➤ Outre ces principales opérations d'investissements sont aussi prévus

- L'acquisition d'une tondeuse pour le complexe sportif (25 000 €)
- L'acquisition d'un broyeur pour les espaces verts (12 000 €)
- Le changement des huisseries du tennis couvert (20 000 €)

➤ Hormis les projets précédemment mentionnés, la commune investit chaque année un montant variable portant sur

- Le renouvellement de matériel de bureau et informatique (unité centrale HS...),
- Le renouvellement de mobilier (tables, chaises, armoire pour les écoles et les salles communales.)
- Le renouvellement d'équipements tombés en panne pour les différents services communaux (machine à laver pour les écoles ou la câlinerie, matériel divers pour les services bâtiments et espaces verts communaux...)
- L'entretien de réseau notamment la réfection de bornes à incendie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018



Ainsi, le Budget Primitif de la commune se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
chap	RECETTES	BP 2018	chap	RECETTES	BP 2018
13	Atténuation de charges	100 000.00	10	Dotation réserves	240 000.00
70	Produits des services	513 500.00	1068	Réserves	270 567.07
73	Impôts et taxes	6 346 100.00	13	Subventions d'équipement	97 977.00
74	Dotations et participations	556 800.00	024	produits exceptionnels vente donation	19 190.00
75	Loyers	85 000.00			-
77	Produits exceptionnels	7 250.00	021	Virement de la section de fonctionnement	4 176 515.43
2	Excédent antérieur reporté	4 019 915.43	040	Amortissements	245 000.00
42	Operation d'ordre		041		-
TOTAL		11 628 565.43	TOTAL	TOTAL	5 049 249.50
chap	DEPENSES	BP 2018	chap	DEPENSES	BP 2018
11	Charges à caractère général	1 703 000.00	001	Solde d'investissement	114 119.63
12	Charges de personnel	3 500 000.00	10	Dotation fonds divers	-
14	Atténuation de produits (FPIC)	190 000.00	16	Remboursement de la dette	229 000.00
65	Autres charges	1 748 800.00	20	Immo incorporelles	25 816.52
66	Charges financières	38 000.00	21	Immo corporelles	1 644 169.72
67	Charges exceptionnelles	2 000.00	23	Immo corporelles en cours	3 036 143.63
68	dotations aux provisions	25 250.00			-
042	Amortissements	245 000.00			-
023	Virement à la section d'investissement	4 176 515.43			-
TOTAL		11 628 565.43	TOTAL	TOTAL	5 049 249.50

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le budget 2018 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget.

N° 04.03.18: Budget annexe de l'Assainissement 2017 – Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, ainsi qu'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2017.

N° 05.03.18: Budget annexe de l'Assainissement - Compte Administratif 2017 et affectation des résultats

Le Compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Le budget primitif 2017 de l'Assainissement était de 933 908.30 €, réparti à hauteur de :

- 511 899.56 € pour la section de fonctionnement,
- 422 008.74 € pour la section d'investissement.

Le Compte administratif 2017 fait apparaître :

- Un excédent des résultats de la section de fonctionnement pour un montant total de 96 078.84 €.
- Un déficit des résultats de la section d'investissement pour un montant de 24 197.55 €

Les résultats cumulés (solde de l'année N et reprise des résultats antérieurs) sont positifs :

- 269 238.40 € en section de fonctionnement,
- 47 737.63 € en section d'investissement (résultat cumulé + RAR)

➤ *Fonctionnement*

La redevance d'un montant de 341 621.20 € forme l'unique recette réelle de cette section.

La redevance à verser à la Métropole estimée à environ 140 000 € forme la principale dépense réelle d'exploitation de cette section (80%). La part restante porte sur les intérêts de la dette.

➤ *Investissement*

Il n'y a pas eu de recettes réelles.

Les dépenses réelles d'investissement ont porté sur le remboursement du capital de la dette pour un montant de 82 311 € et le paiement d'honoraires au cabinet réalisant le schéma d'assainissement (20 478 €)

Les restes à réaliser concernent le schéma d'assainissement en cours de finalisation :

- En dépense, 6 792 € pour des honoraires,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

- En recette, 17 110 € pour le solde de la subvention versée par l'Agence de l'eau
Les résultats s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
FONCTIONNEMENT	
dépenses	254 281.36 €
recettes	350 360.20 €
solde d'exécution	96 078.84 €
excédent reporté	173 159.56 €
résultat cumulé	269 238.40 €
INVESTISSEMENT	
dépenses	111 527.55 €
recettes	87 330.00 €
solde d'exécution	- 24 197.55 €
excédent reporté	61 617.18 €
résultat cumulé	37 419.63 €
total RAR dépenses	6 792.00 €
total RAR recettes	17 110.00 €
solde RAR	10 318.00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
001 excédent d'investissement	37 419.63 €
002 excédent de fonctionnement	269 238.40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ADOPTE** le Compte administratif 2017 du budget annexe de l'Assainissement ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

N° 06.03.18: Budget annexe de l'Assainissement 2018

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels. Il est composé de 2 sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)
- la section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

Le Budget annexe de l'assainissement s'élève pour l'année 2018 à 1 097 986.43 €, réparti à hauteur de :

- 607 978.40 € pour la section de fonctionnement (soit 55.73 %)
- 490 008.03 € pour la section d'investissement (44.62 %).

Recettes de fonctionnement

Par délibération n° 03.02.18 du 7 février 2018, le Conseil municipal a maintenu le taux de redevance communal à 0.7741, afin d'enregistrer des recettes supplémentaires sur ce budget.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Dès lors, la principale recette réelle de ce budget est composée de la redevance d'assainissement collectif pour un montant de 330 000 €.

L'amortissement des subventions (6 000€) complète cette section.

Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses réelles sont :

- le versement de la redevance Métropole pour un montant de 140 000 € environ,
- le versement des intérêts annuels dus soit un montant de 32 500 €.

L'augmentation du taux de redevance a permis d'enregistrer des recettes supplémentaires. Dès lors, le virement à la section d'investissement est de 355 478.40 €

Recette d'investissement

Seul le virement de la section de fonctionnement (355 478.40 €) et la dotation aux amortissements (80 000 €) forment les principales recettes de cette section.

Dépenses d'investissement

Outre le remboursement du capital de l'emprunt (85 600 €), des dépenses de travaux sont prévus :

- réhabilitation de collecteur (hôtel de ville et vie de Genas et RD 306) pour un montant de 270 000 €,
- création de branchement et de réseaux séparatif pour 60 000 € dans divers secteurs,
- travaux de contrôle de branchements pour 10 000 €.

Un montant de 359 876.03 € est inscrit en chapitre 21 pour répondre à ces besoins et tous autres travaux, ainsi qu'un montant de 29 000 € pour des études.

Le projet de budget annexe de l'assainissement s'établit comme suit :

BP ASSAINISSEMENT - BP 2018					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
chap/art	R E C E T T E S	BP 2018	chap/art	R E C E T T E S	BP 2018
70/70	Redevance	330 000.00	10/10222	FCTVA	-
			13/131	Agence de l'eau	17 110.00
042/042	Quote part subvention d'investissement	8 740.00	021/021	Virement de la section de fonctionnement	355 478.40
2	Excédent antérieur reporté	269 238.40	040/28158	Amortissements installations techniques	80 000.00
			001/001	Excédent d'investissement	37 419.63
	TOTAL RECETTES	607 978.40		TOTAL RECETTES	490 008.03
chap/art	D E P E N S E S	BP 2018	chap/art	D E P E N S E S	BP 2018
65/658	Charges diverses gestion courante (COURLY)	140 000.00	20/2031	Etudes	35 792.00
66/66111	Charges financières (intérêts et ICNE)	32 500.00	21/2156	Travaux d'équipement - Etudes	359 876.03
042/6811	Dotation au amortissements – charges .	80 000.00	16/1641	Emprunts (capital)	85 600.00
023/023	Virement section investissement	355 478.40	040/1391	Amortissement de subvention	8 740.00
	TOTAL DEPENSES	607 978.40		TOTAL DEPENSES	490 008.03

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le Budget annexe de l'Assainissement 2018 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget.

Monsieur TALUT indique que la Métropole souhaite modifier les termes de la convention actuelle, ce qui aurait pour conséquence de majorer fortement le montant de la redevance versée pour passer de 140 000 €/an à environ 300 000 € à échéance 2020. A ce jour, les discussions sont en cours.

N° 07.03.18: Budget annexe de l'Eau potable 2017 – Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, ainsi qu'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion du budget annexe de l'Eau potable, dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe de l'Eau potable de l'exercice 2017.

N° 08.03.18: Budget annexe de l'Eau potable – Compte administratif 2017 et affectation des résultats

Le Compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du Compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

Le Budget primitif 2017 de l'Eau potable était de 757 834.86 €, réparti à hauteur de :

- 245 784.48 € pour la section de fonctionnement,
- 512 050.38 € pour la section d'investissement.

Le Compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent des résultats de la section de fonctionnement pour un montant total de 2 656.09 €.
- un excédent des résultats de la section d'investissement pour un montant de 26 269.50 €

Les résultats cumulés (solde de l'année n et reprise des résultats antérieurs) sont positifs :

- 242 440.57 € en section de fonctionnement,
- 292 535.40 € en section d'investissement

➤ *Fonctionnement*

La redevance d'un montant de 28 925.59 € forme la principale recette réelle de cette section.

Il n'y a pas eu de dépenses réelles sur ce budget annexe.

➤ *Investissement*

Il n'y a pas eu non plus de recettes et de dépenses réelles d'investissement.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	32 219.00
Recettes	34 875.09
Solde d'exécution	2 656.09
Excédent reporté	239 784.48
Résultat cumulé	242 440.57
INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 949.50
Recettes	32 219.00 €
Solde d'exécution	26 269.50
Excédent reporté	266 265.90
Résultat cumulé	292 535.40

AFFECTATION DES RESULTATS	
001 excédent investissement	292 535.40
002 excédent de fonctionnement	242 440.57

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ADOPTE** le Compte administratif 2017 du budget annexe de l'Eau potable ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

N° 09.03.18: Budget annexe de l'Eau potable 2018

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels. Il est composé de 2 sections :

- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)
- la section d'investissement qui comprend les opérations qui modifient le patrimoine de la collectivité (acquisitions immobilières...)

Le Budget annexe de l'Eau potable s'élève pour l'année 2018 à 789 416.54 €, réparti à hauteur de :

- 248 440.57 € pour la section de fonctionnement (soit 31.47 %)
- 540 975.97 € pour la section d'investissement (68.53 %).

Recettes de fonctionnement

Par délibération n° 03.02.18 du 7 février 2018, le Conseil municipal a maintenu le taux de redevance communal à zéro, considérant que ce budget disposait d'une réserve financière suffisante (535 000 € environ) pour réaliser des travaux d'urgence.

Dès lors, la principale recette de ce budget est composée du report de l'excédent antérieur d'un montant de 242 440.57 €. L'amortissement des subventions (6 000 €) complète cette recette.

Dépenses de fonctionnement

Ce budget n'est pas impacté par un emprunt. De fait, aucune dépense réelle ne grève ce budget. Seul le virement à la section d'investissement (216 140.57 €) et la dotation aux amortissements (32 300 €) forment les dépenses globales de la section de fonctionnement.

Recette d'investissement

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

En l'absence de travaux réalisés sur les deux derniers exercices budgétaires, ce budget a capitalisé un excédent antérieur de recettes d'investissement (292 535.40 €).

S'ajoutent le virement de la section de fonctionnement (216 140.57 €) et la dotation aux amortissements (32 300 €).

Dépenses d'investissement

Des dépenses d'études sont envisagées afin d'établir un programme de renouvellement des réseaux d'eau potable.

La vétusté du réseau, notamment dans le secteur Nord de la commune (Plein Soleil) a nécessité dernièrement l'exécution de réparations urgentes suite à des ruptures de canalisations.

Ces études permettront d'arrêter un programme de travaux pour les cinq prochaines années.

Un montant de 31 000 € est prévu à ce sujet.

Les travaux programmés dans ce cadre pourront être financés dans le cadre de l'enveloppe disponible qui s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 503 975.97 €.

Le projet de budget annexe de l'eau potable s'établit comme suit :

BUDGET EAU POTABLE 2018					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
chap/art	RECETTES	BP 2018	chap/art	RECETTE	BP 2018
R002	Excédent antérieur reporté	242 440.57	R001	Excédent antérieur de recettes d'investissement	292 535.40
70/7061	Redevance	-	021/021	Virement de la section de fonctionnement	216 140.57
042/777	Quote part subvention d'investissement	6 000.00	040/28158	Amortissements installations techniques	32 300.00
total des recettes d'ordre d'exploitation		248 440.57	total des recettes d'ordre d'investissement		540 975.97
	DEPENSES	BP 2018		DEPENSES	BP 2018
023/023	Virement section investissement	216 140.57	20/2031	Frais d'études réalisation document de programmation	30 000.00
			20/2033	Insertion marché études	1 000.00
			21/2156	matériel spécifique à l'exploitation	503 975.97
042/6811	Dotation au amortissements – charges .	32 300.00	040/1391	Amortissement de subvention	6 000.00
total des dépenses d'ordre d'exploitation		248 440.57	total des dépenses d'ordre d'investissement		540 975.97

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le budget 2018 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget.

N° 10.03.18: Budget annexe de « La Câlinerie » – Compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget annexe de la Câlinerie de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, ainsi qu'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Saint Priest, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion du budget annexe de « La Câlinerie », dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Saint Priest, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe de « La Câlinerie » de l'exercice 2017.

N° 11.03.18: Budget annexe de « La Câlinerie » – Compte administratif 2017 et affectation des résultats

Le Compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, y compris celles engagées et non payées. Il compare les prévisions (autorisations budgétaires) se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget aux réalisations (total des émissions de titres de recettes et de mandats).

Il est présenté par le maire et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante. Le vote du compte administratif avant le budget primitif de l'année suivante permet d'intégrer l'affectation des résultats de l'exercice écoulé dès le début de l'année.

La Câlinerie est gérée en délégation de service public depuis 2003 avec comme principe comptable la régie intéressée : le gestionnaire effectue les dépenses nécessaires et encaisse les recettes, la commune contrôle cette gestion mensuelle avant de la transmettre au Trésor Public. Il n'y a pas de section d'investissement.

La commune verse une participation annuelle définie dans le contrat de délégation : pour 2017, cette participation a été de 232 910 €. Le budget primitif 2017 de « La Câlinerie » était de 674 411.23 €.

Le Compte administratif 2017 fait apparaître :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017	
fonctionnement	
dépenses	658 566.00 €
recettes	705 932.71 €
sode d'exécution de l'exercice	47 366.71 €
excédent antérieur reporté	29 374.03 €
résultat 2017 cumulé	76 740.74 €

Ce montant d'excédent de résultat est à nuancer. En effet, la comptabilité est effectuée avec systématiquement un mois de retard voire deux mois. De plus, les prévisions budgétaires 2017 ont été réalisées sur la base d'un taux de remplissage de 70 % alors que, durant toute l'année, le délégataire a approché un taux d'occupation avoisinant 78 à 79 %, augmentant certes les recettes. Cependant, ce taux plus important, a aussi impacté les charges générales et de personnel. La combinaison de ces facteurs, à l'approche de la fin d'exercice, n'a pas permis d'adapter totalement les prévisions budgétaires 2017. C'est ainsi qu'un montant de dépenses 2017 (16 376.90 €) a dû être reporté sur l'exercice 2018.

Affectation des résultats

002 excédent de fonctionnement	76 740,74 €
---------------------------------------	--------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ADOPTE** le Compte administratif 2017 du budget annexe de « La Câlinerie » ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

N° 12.03.18: Budget annexe de « La Câlinerie » 2018

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile). Il doit être voté avant le 31 mars ou le 15 avril dans des cas exceptionnels.

Il est composé d'une seule section :

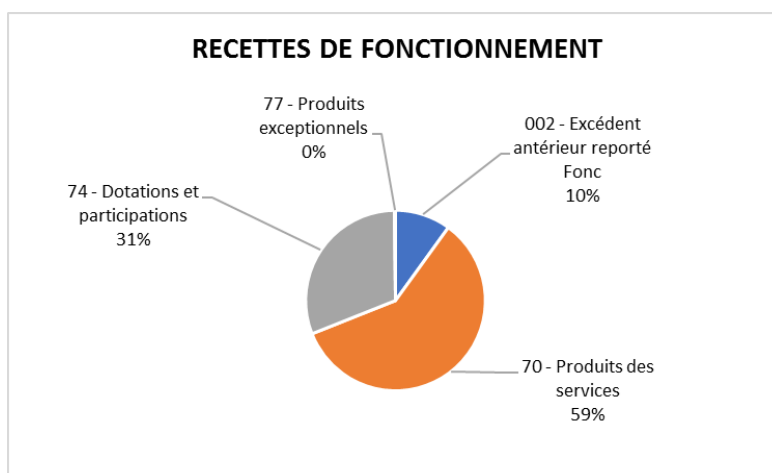
- la section de fonctionnement qui comprend les opérations relatives à l'exploitation courante et régulière des services (produits de la fiscalité locale, charges de personnel, dépenses courantes, subventions aux associations.)

La Câlinerie est gérée en Délégation de Service Public depuis 2003 avec comme principe comptable la régie intéressée : le gestionnaire effectue les dépenses nécessaires et encaisse les recettes, la commune contrôle cette gestion mensuelle avant de la transmettre au Trésor Public.

Le Budget annexe de « La Câlinerie » s'élève pour l'année 2018 à 767 086.80 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes se composent comme suit :

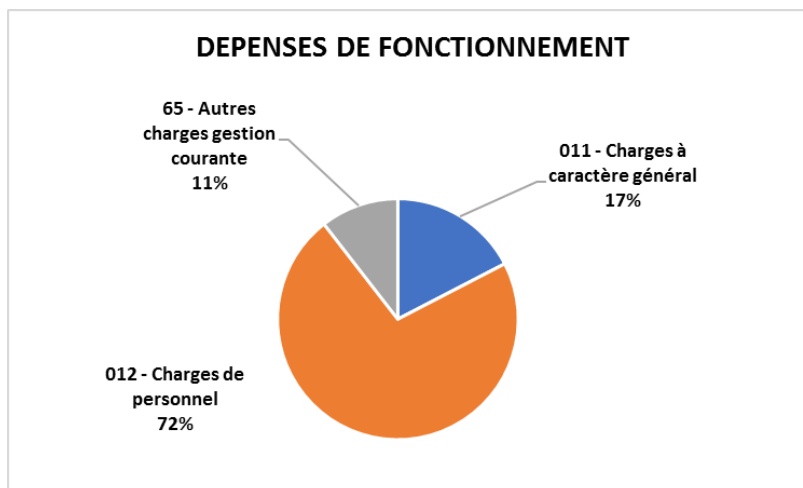


La participation de la commune pour l'année 2018 s'élève à 236 267 €, soit 31 % des recettes de ce budget.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018



La principale dépense porte sur les frais de personnel soit un montant de 553 000 €, ce qui représente 72 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

Le projet de budget annexe de « La Câlinerie » s'établit comme suit :

Compte d'exécution	prévisions définitives 2018
011 - Charges à caractère général	133 452.03 €
012 - Charges de personnel	553 000.00 €
65 - Autres charges gestion courante	80 634.77 €
	767 086.80 €
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	76 740.74 €
70 - Produits des services	452 485.44 €
74 - Dotations et participations	236 267.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 593.62 €
	767 086.80 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le Budget annexe de « La Câlinerie » 2018 tel qu'il est annexé,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de ce budget.

N° 13.03.18: Recrutement d'agents non titulaires pour besoin saisonnier - Été 2018

Afin de faire face au surcroît de travail des différents services municipaux durant l'été 2018, il vous est proposé la création de sept (7) postes pour besoins saisonniers, répartis dans les différents services municipaux. Ces agents non titulaires seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade des emplois concernés.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la création de 7 postes pour besoin saisonnier durant l'été 2018.

N° 14.03.18: Convention d'objectifs Relais d'Assistants Maternels 2018

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques précise :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

- que l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 €, doit obligatoirement s'accompagner d'une convention d'objectifs et de moyens, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.
- que le bénéficiaire de la subvention doit produire un compte rendu financier attestant la conformité des dépenses effectuées, à l'objet de la convention.

En décembre 2000, le Relais d'Assistants Maternels (RAM) a été créé par les communes de Saint Bonnet de Mure et de Saint Laurent de Mure, dans le cadre du contrat Enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est depuis géré par une mutuelle intercommunale, et financé principalement grâce à des subventions des deux communes.

En 2017, la participation de chaque commune s'élevait à 42961 €.

Afin d'évaluer le fonctionnement de cette structure et la pertinence de ses objectifs, il est donc nécessaire de signer une convention entre :

- la Mutuelle « Les Petits Lutins »,
- Saint Bonnet de Mure,
- et Saint Laurent de Mure.

Elle permettra d'accompagner le RAM dans le respect des engagements du Contrat Enfance Jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** cette convention d'objectifs tripartite entre la Mutuelle « Les Petits Lutins », et les communes de Saint Laurent de Mure et Saint Bonnet de Mure et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer pour l'année 2018.

N° 15.03.18: Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

La CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, est une instance appelée à jouer un rôle permanent au sein d'une Communauté de Communes soumise à fiscalité professionnelle unique dès lors que des transferts de compétence sont en jeu.

Elle est créée par le Conseil communautaire selon les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Les membres de la CLECT sont désignés par les 8 conseils municipaux des communes membres de l'EPCI conformément à l'article L 2121-33 du CGCT qui dispose que « *Le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes...* ».

Sa composition, adoptée par délibération du Conseil communautaire de la CCEL n° 2018-02-04 en date du 20 février 2018, est fixée à un conseiller municipal par commune membre et son suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **ÉLIT** à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN en qualité de représentant titulaire de la commune et
- Monsieur François DENISSIEUX en qualité de suppléant.

N° 16.03.18: Modification de la tarification de l'occupation du domaine public

Par délibération du 14 décembre 2017 n° 02.12.2017 portant tarification de l'occupation du domaine public le Conseil municipal a adopté une grille tarifaire sur les droits dus par les divers occupants.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Il était prévu des droits à redevances forfaitaires pour les forains occupants le terrain des loisirs. Il convient de re-préciser les modalités d'application de cette grille dont les forfaits ne s'appliquent que pour les jours d'exploitation de l'activité. Aussi le tableau récapitulatif des droits tarifaires s'établit comme suit.

TARIFICATION -REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
ACTIVITES	TARIFICATION ACTUELLE	PROPOSITION DE TARIFICATION
MARCHE HEBDOMADAIRE		
<i>emplacement place fixe</i>		
par jour ml/jour	0.7€ ml/j	1.10 € ml/jour
électricité - droit de branchement	0,80 €	
paiement trimestriel ml/	8.4€ ml/j	13.20 € ml/jour
électricité	9,60 €	
<i>emplacement à la journée</i>		
emplacement ml/j	0.8€ ml/j	1.50 € ml/jour
électricité	0,80 €	
MARCHE DE NOEL - FOIRE		
cout emplacement	20 € pour le we	20 € / jour
VOGUES		
Catégorie A		20 € / jour d'exploitation
Catégorie B		16 € / jour d'exploitation
Catégorie C		12 € / jour d'exploitation
caravane d'habitation		5 € / jour
CIRQUES		
(inf 200 m²)		80 € / jour
(sup 200 m²)		200 € / jour
théâtre et spectacles de marionnettes		40 € / jour
TERRASSES		
terrasse sur trottoir		15 €/m²/an
VEHICULES		
place camion magasin		50 € / (1/2j)
AUTRES OCCUPATIONS		
bennes à gravats, engins, dépôts de matériaux...		8 € / j à compter du 3ème jour
échafaudages		3 € ml / j à compter du 6ème jour
cabanes de chantier, bungalow, toilettes chimiques		2 € / m² / jour
stationnements engins...		
palissade, cloture de chantier balisage		
petits matériels, dépôts de matériaux...		
déménagement (occupation stationnement)		8 € / j à compter du 3ème jour

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la tarification du domaine public telle qu'elle est mentionnée dans le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2018.

**N° 17.03.18: Documents d'urbanisme pour l'aménagement de l'Espace rencontre –
Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire**

L'Espace rencontre est un bâtiment communal mis à disposition de plusieurs associations dont l'association de Pétanque Muroise. Celle-ci dispose d'un garage de ce bâtiment pour entreposer son

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

matériel et recevoir les équipes lors des compétitions. Aussi, lors de manifestation sur le site, le garage reste ouvert et il est difficile de contrôler l'accès à cette zone où du matériel est stocké.

Afin de pouvoir avoir un échange avec l'extérieur tout en mettant en sécurité les personnes à l'intérieur, la commune envisage la création d'une ouverture rectangulaire sur la façade sud du bâtiment à environ 1.2 m du sol qui permet de servir de buvette ou de zone d'échange de documents. L'espace extérieur accolé à cette ouverture sera également couvert par un auvent afin d'être abrité des intempéries.

Cependant, avant le démarrage des travaux, il est nécessaire de déposer un dossier de Déclaration Préalable conformément à l'article R 421-9 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune de Saint Bonnet de Mure le dossier de Déclaration Préalable correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Semaine du handicap : elle se déroulera cette année du 26 au 30 mars 2018, sous l'égide du service PEJ.

Nettoyage de printemps : il s'opèrera en 2 temps, le vendredi 23 mars avec les écoles de la commune, et le samedi 24 mars matin avec la population.

Usine d'enrobage : Monsieur JOLLY interpelle l'assemblée sur le manque d'informations des élus municipaux sur le dossier de la centrale d'enrobage et sollicite un nouveau vote des élus municipaux. Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a déjà été évoqué lors de diverses réunions, soit oralement, soit dans le cadre de divers comptes rendus dont il a eu connaissance. Pour autant, la position de la ville est restée constante comme il le sera rappelé dans l'éditorial du prochain REFLETS. En cas de doute, la municipalité pourra légitimement revoir son positionnement énoncé le 14 décembre dernier pris au vu des éléments connus à l'époque. Les investigations continuent et des mesures de pollution de l'air vont être diligentées pour avoir un état de l'existant.

Monsieur JOLLY rappelle l'existence de 3 usines dans un rayon de 5 kms et que cette nouvelle centrale dégradera encore un peu plus notre environnement. Il constate une dégradation progressive du cadre de vie et demande qu'une position soit prise en vertu du principe de précaution. Il fait part de son inquiétude sur les risques de santé publique sur le long terme, et d'éventuelles conséquences au niveau génétique.

Monsieur le Maire rappelle son engagement de transparence sur ce dossier et que plusieurs élus, dont Monsieur JOLLY, continuent de travailler sur ce sujet à la recherche d'éléments. Pour autant, si des doutes sérieux font jour, la position municipale évoluera en vue d'un avis défavorable.

Multiplxe MEGARAMA : la CDAC qui s'est réunie le 15 mars dernier a émis un défavorable à l'implantation du multiplxe sur la commune. Cette décision est contestable au vu des arguments avancés et un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Cinématographique (CNAC) sera déposé par le dépositaire du projet. Un avis définitif n'est pas attendu avant le début de l'automne.